

## DELIBERATION n° 036/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des représentants de la Commune au SMND

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner le nouveau représentant de la Commune de Domarin au SMND - Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne

- Anna PICARD-MASI



Le Maire,  
Lionel MILLARDET,

Transmise en Sous-Préfecture le 18 mai 2026